

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Madame RENON et Messieurs GROS et DAUMAS.

Convocation et affichage : 18/02/2025

Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE RELATIVE A L'ACCUEIL ET LA GARDE DES CHIENS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal que l'adhésion à l'association canine Sisteronaise relative à l'accueil et à la garde des chiens errants ou dangereux.

Monsieur le Maire indique que la cotisation est fixée à 1 € par habitant soit pour l'année 2025, une cotisation de 239 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette adhésion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- valide l'adhésion de la commune de Valbelle à l'association canine Sisteronaise
- valide le montant de la cotisation sera de 239 € pour l'année 2025,
- dit que les crédits seront prévus au budget 2025,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, VALBELLE le 25 février 2025,

**Le Maire,**

**Pierre-Yves VADOT**



Le secrétaire  
Paul RAPHAELIAN